



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 18/2025 :

Demande de crédit de CHF 1'485'000 TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entrée les communes d'Arzier-Le Muid et de Bassins

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Messieurs Matthieu Wolff, Jean Flach, François Esselborn et Pietro Izzo étaient présents lors de la rencontre du 18 novembre 2025 avec la Municipalité représentée par M. Frédéric Guilloud. La commission remercie Mr. Frédéric Guilloud pour sa disponibilité.

La sécurité de l'approvisionnement en eau potable de notre commune est une priorité absolue. Notre réseau est principalement alimenté par le réservoir des Sendys, lui-même dépendant de ressources qui ont montré leurs limites, notamment lors de l'étiage extrême de 2022 où la source du Montant a tari. Cette situation a mis en évidence la nécessité de diversifier et de sécuriser nos sources d'approvisionnement.

Parallèlement, la Commune voisine de Bassins dispose de ressources en eau excédentaires mais ne bénéficie pas d'une interconnexion de secours fiable. Une collaboration entre nos deux communes est donc apparue comme une solution mutuellement bénéfique et pertinente.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui concrétise cette collaboration et fait suite au préavis 13/2024 (crédit d'étude) que votre conseil a approuvé en novembre 2024. Il consiste à créer une liaison d'eau potable entre nos deux réseaux. De plus, ce projet est inscrit dans notre Plan Directeur de la distribution de l'Eau (PDDE) et permettra de renforcer significativement la défense incendie de nos deux territoires, condition nécessaire à l'obtention d'une subvention de l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA).

Descriptif

Création d'une conduite de liaison : une nouvelle conduite en fonte de 200 mm de diamètre sera posée sur une longueur d'environ 2.3 km. Elle reliera le réseau d'Arzier-Le Muids (secteur les Viroux) au réseau de Bassins.

- a) **La Commune** : a demandé plusieurs devis et le Bureau d'ingénieur Mia et Weisser suit les coûts au plus juste.
- b) **ECA** : participera à hauteur de 20 %
- c) **Charges d'exploitation (fonctionnement)** : les charges financières annuelles sont estimées à CHF 32'298.75 représentant les intérêts et amortissement projetés sur 60 ans. A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)
- d) **Plan d'investissement** : Cette dépense ne figure pas au plan d'investissement de CHF 2'000'000...- prévue en 2025.



Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 18/2025 :

Demande de crédit de CHF 1'485'000 TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entre les Commune d'Arzier-Le Muids et de Bassins

1. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 18/2025 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis au Conseil communal No 18/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 1'485'000 TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable avec la Commune de Bassins
2. D'amortir les charges financières annuelles estimées à CHF 32'298,75 représentant les intérêts amortissements projetés sur 60 ans. A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).
3. De financer ce dernier par l'emprunt.

Pour la Commission des finances :

Jean Flach

François Esselborn

Matthieu Wolf

Christian Brugger (excusé)

Pietro Izzo

(Rapporteur)

Arzier-Le Muids, le 21 novembre 2025